



Doc. 12918
26 avril 2012

L'exclusion de l'armée turque imposée aux homosexuels: un traitement dégradant

Déclaration écrite n° 519

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

D'après le rapport 2010 sur les droits de l'homme en Turquie, publié par le département d'État américain,

« les hommes qui déclarent ouvertement leur homosexualité ne sont pas autorisés à accomplir leur service militaire " pour des raisons de santé" en raison de leur orientation sexuelle; ceux qui demandent à être exemptés du service militaire pour des raisons d'orientation sexuelle doivent le démontrer en se soumettant à des examens laborieux et embarrassants (...). Les associations de LGBT se sont plaintes que les autorités militaires ont exigé que des hommes montrent des photos les présentant dans des positions sexuelles explicites et qu'ils passent des examens médicaux approfondis pour prouver leur homosexualité. »

Un rapport d'Amnesty International (juin 2011) ainsi qu'un documentaire du service mondial de la BBC (mars 2012) ont évoqué des préoccupations similaires.

En 1999, la Cour européenne des droits de l'homme a déclaré, dans son arrêt en l'affaire *Smith & Grady c. le Royaume-Uni*, que l'exclusion des femmes et des hommes homosexuels des forces armées constitue une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Nous appelons les autorités turques à faire cesser ce traitement discriminatoire à l'encontre des homosexuels et à permettre à ces hommes de servir dans l'armée dès que les mesures nécessaires auront été prises sur les plans disciplinaire et de la formation pour garantir qu'ils puissent accomplir leur service sans s'exposer aux violences et à la discrimination.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
ANDERSEN Karin, Norvège, GUE
AXELSSON Lennart, Suède, SOC
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
BONET PEROT Sílvia Eloísa, Andorre, SOC
BREMER Tor, Norvège, SOC
CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC
FLEGO Gvozden Srećko, Croatie, SOC
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
HÄGG Carina, Suède, SOC
HUOVINEN Susanna, Finlande, SOC
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
RAČAN Ivan, Croatie, SOC
REISSMANN Mette, Danemark, SOC
ROSEIRA Maria de Belém, Portugal, SOC
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC
SANNEN Ludo, Belgique, SOC
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC
SHERIDAN Jim, Royaume-Uni, SOC
WOLDSETH Karin S., Norvège, GDE

Total = 22

1. GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste